

Bourse Direct

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

FIDORG AUDIT
43, boulevard Haussmann
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Bourse Direct

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société E-Viel

Nature et objet :

Garantie à première demande de la société E-Viel en faveur de votre société.

Modalités :

La société E-Viel s'engage à soutenir financièrement votre société à hauteur d'un montant d'une créance enregistrée au bilan de votre société (conseil d'administration du 13 mars 2007). Cette garantie est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

2. Avec la société Viel & Cie

Nature et objet :

Octroi d'une garantie de passif à la société Viel & Cie.

Modalités :

Dans le cadre de la cession par votre société à la société Viel & Cie de sa participation dans Arpège Finances, votre société a octroyé une garantie de passif à la société Viel & Cie (conseil d'administration du 30 août 2007).

3. Avec la société Viel & Compagnie Finance

Nature et objet :

Bail commercial avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 entre la société Viel & Compagnie Finance et votre société, de sous-location d'un immeuble situé au 247, boulevard Pereire à Paris (17^e). Les locaux, objets du bail, représentent une surface de 1.171 m².

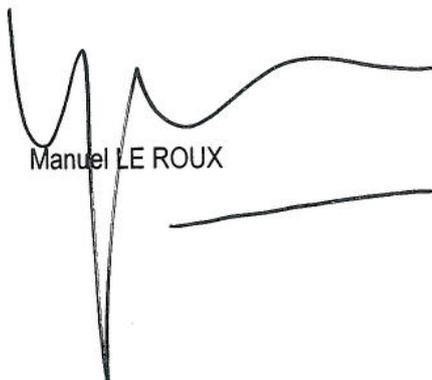
Modalités :

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 12 février 2010, la signature d'un bail avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 et échéance le 10 décembre 2015. La charge de loyers en 2011 hors taxes et charges s'est élevée à 690.979 euros. Le loyer des emplacements de stationnement s'est élevé à 11.473 euros en 2011.

Paris et Paris-la Défense, le 30 mars 2012

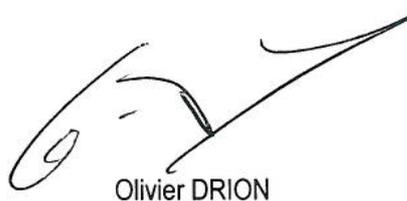
Les Commissaires aux Comptes :

FIDORG AUDIT



Manuel LE ROUX

ERNST & YOUNG Audit



Olivier DRION